

LE QUOTIDIEN

VOL. VI

MERCUR & Co, EDITEURS-PROPRIETAIRES

VENDREDI, 20 MARS 1885

12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS

No 210

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
20 mars 1885

Une erreur judiciaire

—J'ai des nouvelles de Lucien ma mignonne.
Un pâle sourire vint aux lèvres de Mary un éclair fugitif brilla dans ses yeux.
—Il t'a écrit? — demanda-t-elle.
—Oui.
—Que te dit-il?
—De bonnes choses pour toi.
—En vérité? — fit Mary avec amertume.
—Lis toi-même ces quelques lignes.

Et Paul Harmant, tendant à sa fille la lettre tout ouverte, lui désignait du doigt les phrases se rapportant à elle.

L'enfant prit la feuille de papier d'une main tremblante.

Le sang affluait à ses joues.

Elle lut.

—Eh bien? — demanda le millionnaire à son tour.

—Oui, murmura-t-elle avec un long soupir, il se souvient de celle qui a plaidé sa cause auprès de toi.

Je crois à la reconnaissance qu'il témoigne. Je crois même à son amitié pour moi.

D'une voix plus basse elle ajouta:

—Mais dans ces quelques lignes il n'y a rien qui ressemble à l'amour naissant. Lucien ne m'aime pas... il ne m'aimera jamais... il ne peut pas m'aimer, puisqu'il en aime une autre.

Et la tête de Mary retomba sur sa poitrine.

Paul Harmant devina les dernières paroles de sa fille plutôt qu'il ne les entendit.

—En m'écrivant, s'empressa-t-il de répondre, Lucien Labroue devait rester dans ces termes dont t'est servi et ne pouvait aller au delà... C'est un homme bien élevé, un gentleman qui recherche dans tous ses actes l'absolue correction. Il a dit juste ce que les convenances lui permettaient de dire, mais mon avis est qu'il a réfléchi beaucoup à la conversation sérieuse que nous avons eue ensemble. Il devint raisonnable. Il comprend qu'il briserait sa vie, son avenir, en épousant une fille sans position, sans fortune, qu'il a pu aimer un instant.

—Qu'il aime encore! — interrompit Mary.

—Dont il se détache visiblement reprit le millionnaire.

—Qui te fait croire cela?

—Et tu te trompes! s'écria Mary. Mon amour m'éclaira mieux que tes raisonnements ne peuvent le faire. L'instinct de mon cœur est infailible. Cette jeune fille, cette Lucie, est un obstacle infranchissable. J'ai lu sa confiance dans ces yeux. Elle est sûr de Lucien.

Elle aime, elle est aimée. Toute espérance m'est interdite.

—Non! cent fois non! Espère, au contraire, tu en as le droit. Je te donne ma parole d'honneur que la lettre de Lucien me paraît un premier pas vers toi. D'ailleurs l'obstacle qui te paraît infranchissable peut disparaître.

—Et comment?

—Cette fille peut être infidèle.

—Non! non! s'écria Mary. Ses yeux disaient l'amour en même temps que la confiance! Elle ne trompera pas celui qu'elle aime.

—Elle peut mourir.

—A vingt ans à peine.

—La mort frappe à tout âge.

—C'est vrai. Je ne souhaite point, qu'elle meure, je le jure, mais en la frappant Dieu prouverait qu'il me protège.

—Que veux-tu que je dise de ta part à Lucien?

—Ce que tu voudras, père.

—Ce n'est pas répondre.

—Tu ne pourras lui dire la seule chose que j'aie à lui dire.

—Quelle est cette chose?

—Que je l'aime, fit Mary avec passion, et que s'il ne m'aime pas, j'en mourrai!

Paul Harmant, le cœur serré, embrassa sa fille, et sortit pour lui cacher ses larmes prêtes à jaillir de ses yeux.

Les souffrances de Mary lui causaient une irritation profonde.

—Peut-être a-t-elle raison, se dit-il. L'instinct de son cœur l'éclaira, en effet. Je commence à croire que la reconnaissance seule a dicté les phrases de Lucien. Eh bien, je veux que la reconnaissance devienne de l'amour, et pour cela, il faut que l'obstacle disparaisse. Cette Lucie est un obstacle. Elle sera brisée.

Avant tout, à tout prix et par tous les moyens, le bonheur de ma fille!!

Dans la journée, le grand industriel répondit à Lucien Labroue et, après avoir consacré aux affaires les trois quarts de sa lettre, il termina par ce paragraphe:

—N'en doutez pas, mon chère collaborateur, ma fille a été fort touchée des quelques lignes que vous m'adressiez pour elle et que je me suis empressé de mettre sous ses yeux. Elle croit cependant ne devoir les attribuer qu'à votre reconnaissance, et la gratitude est un sentiment bien froid. Vous le savez, ma pauvre Mary est malade, très malade. Pour triompher du mal, pour lui donner la force de vivre, il lui faudrait l'atmosphère chaude, les joies divines d'un amour partagé. C'est là qu'est le salut pour elle. Celui de qui ce salut dépend la laissera-t-il mourir?..

Le millionnaire ferma sa lettre en se disant que les quelques lignes, tracées par lui produisant un grand effet sur Lucien et ne tarderaient point à l'amener à composition.

Nous qui connaissons mieux que lui le cœur du jeune homme, nous pouvons affirmer qu'il se trompait.

Nous avons entendu Ovide Soliveau, qu'Amanda connaissait sous le pseudonyme fantaisiste de baron Arnold de Reiss qu'il s'était donné, annoncer à la jeune fille qu'il ne désespérerait pas avec elle le lendemain, étant appelé à Fontainebleau par des affaires d'intérêt.

Le lendemain, vers neuf heures du matin, il sortit de chez lui vêtu comme un bon bourgeois sans la moindre prétention à l'élégance, et portant une paire de lunettes aux verres légèrement teintés de bleu, qui modifiaient d'une façon complète sa physionomie.

Il se dirigea, tout en flânant, vers la gare du chemin de fer de la rue Saint Lazare déjà déjeuné au café placé sous les arcades, et gravit l'escalier conduisant à la salle de distribution des billets.

Là il prit un ticket pour Bois-Colombes.

Le train allait partir.

Il monta dans un compartiment de seconde classe, descendit à la station, puis, se souvenant à merveille de l'itinéraire tracé la veille par la jeune esseyeuse de madame Augustine, il sortit de la gare et longea la rue qui se dirige en droite ligne vers la voie de Versailles.

Arrivé au passage à niveau, momentanément fermé, il fut obligé d'attendre qu'un train eût passé et que les barrières fussent ouvertes.

Il traversa sur les rails.

L'essayeuse avait dit:

—On côtoie la voie par un petit chemin à droite.

Ovide prit à droite et s'engagea dans ce chemin, qui ne comptait par plus de deux mètres de largeur.

Une haie d'épines flanquée de treillages le bordait d'un côté.

De l'autre se trouvaient les murailles de clôture de petites propriétés particulières dont les maisons d'habitation étaient pour la plupart éloignées de la voie ferrée.

VI

Ovide parcourut environ deux cent mètres, ainsi encadrés à droite et à gauche par des clôtures puis, près d'un autre passage à niveau, atteignit un endroit où ces murailles cessaient brusquement.

A sa gauche s'étalait une vaste plaine semée çà et là de bouquet de bois.

Ainsi, d'un côté la haie d'épines, de l'autre des terres labourées en pleine clôture.

En avant, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, de grands arbres dominaient une route.

Cette route était celle de Paris à Argenteuil.

Le dijonnais continua de marcher avec lenteur, examinant attentivement chaque chose et suivant toujours le sentier qui côtoyait le chemin de fer.

Il lui restait environ cinq cents mètres à parcourir pour arriver à la chaussée qui bordaient un certain nombre de maisons, enfouies dans des massifs de végétation étalant au soleil leurs bourgeons naissants d'un vert pâle.

A moitié chemin, sur la gauche, se voyait une agglomération d'une trentaine de peupliers croissant dans un fourré d'épines, de chaînes rabougries et de plantes parasites.

Arrivé en face de ce diminutif de

petit bois, Ovide fit halte et sonda du regard l'épaisseur du fourré.

Tout à côté s'amorçait un sentier s'enfonçant dans la plaine.

Ovide prit ce sentier, fit le tour de bouquet d'arbres, l'étudia sous toutes ses faces, puis revint à son point de départ et continua de marcher jusqu'au talus en contre-haut de la chaussée, à laquelle on arrivait par un escalier taillé dans la terre battue, et un peu plus loin par une pente douce.

Le Dijonnais gravit l'escalier et se trouva tout près du pont du chemin de fer.

A quelques pas de ce pont se voyait un établissement de marchand de vins traitant.

—Ce mastroquet doit fermer sa boîte à la tombée de la nuit, se dit le complice de Paul Harmant.

Il traversa le pont sans s'arrêter, et d'un pas toujours, paisible, régulier, gagna Colombes, se dirigea vers la gare et prit le premier train montant vers Paris.

Rentré chez lui, il revêtit sa tenue de vieil amateur du beau sexe et se mit en mesure d'aller attendre mademoiselle Amanda se sortie de chez madame Augustine, à huit heures du soir.

Tout ce que nous venons de raconter s'était passé le jeudi.

Le lendemain, à une heure et demie, Lucie sortait de chez elle, tenant à la main un paquet volumineux mais léger; montait dans un fiacre et se faisait mener à la gare Saint-Lazare.

A deux heures moins un quart, elle prenait le train qui la descendait à Bois-Colombes.

Fidèle à la promesse faite à Amanda pour madame Augustine, la jeune fille allait à la Garene de Colombes essayer à la femme du maire la robe de bal qui devait le lendemain soir éblouir les invités du préfet de la Seine.

Les précautions indispensables pour ne point chiffonner la soyeuse étoffe du vêtement enveloppé d'une lustrine ralentissaient la marche.

Elle suivit la route que nous avons vu Ovide Soliveau parcourir la veille, traversa la voie du chemin de fer de Versailles et s'engagea dans un petit sentier que nous connaissons.

Un radieux soleil brillait dans un ciel sans nuages; Lucie n'avait pas peur, quoique le chemin fût complètement désert.

Arrivée à l'endroit où cessaient les murs d'enceinte et où la plaine se déroulait à gauche, elle vit des paysans travailler la terre, le dos courbé sous les rayons déjà chauds.

En face du bouquet d'arbres, objet la veille du minutieux examen d'Ovide, Lucie fit un petit mouvement de surprise en poussant un petit cri étouffé.

Sur l'herbe, au pied des peupliers, un homme étendu tout de son long, ses mains croisées sous le menton supportant sa tête, dormait ou paraissait dormir.

Cette homme ne semblait point s'éveiller.

Lucie passa en se disant tout bas:

—Que je suis bête! — J'ai eu peur d'une pauvre diable fatiguée qui se repose.

Et elle se mit en marche.

A peine avait-elle parcouru un espace de vingt pas le dormeur ouvrit les yeux, suivit du regard pendant un instant la jeune fille, et de nouveau abaissa ses paupières et sembla plus dormir que jamais.

Trois heures sonnaient au moment où une femme de chambre introduisit la fiancée de Lucien Labroue auprès de la femme du magistrat municipal.

Celle-ci était une grande et forte comédienne, point du tout belle, assez épaisse, et qui cependant s'adonnait aux délices de la coquetterie et se croyait de tournure superlativement élégante.

—Je vous félicite de votre exactitude, mademoiselle, dit-elle d'un ton presque gracieux. Vous venez faire l'essayage?

—Oui madame.

—Eh bien! je suis prête. Je n'ai qu'à ôter mon peignoir.

Ce qui fut fait aussitôt.

Lucie se mit en devoir de passer la robe à la cliente de madame Augustine, cliente fort difficile à habiller, trouvant toujours que tout allait mal exigeant des changements sans fin des retouches interminables.

Lucie épingla, changea, retoucha, avec une épuisante complaisance, et au bout de trois quarts d'heure elle fut prête à repartir, après avoir noté dans sa mémoire les recommandations pressantes et les observations

minutieuses de madame la maîtresse.

Vous savez, mademoiselle, dit celle-ci, qu'il me faut cette robe demain soir?

—Je le sais, oui, madame.

—A neuf heures, au plus tard?

—Oui, madame, je suis prévenue.

—Vous ne me ferez point attendre, n'est-ce pas?

—Madame peut compter sur mon exactitude.

Vous apporterez comme la dernière fois tout ce qui sera nécessaire pour opérer les dernières retouches et vous assisterez à ma toilette. J'y tiens. Vous saurez mieux que ma femme de chambre attacher sur le corsage et la jupe les garnitures de fleurs naturelles que mon fleuriste enverra dans la journée.

—Bien, madame.

—A demain, mademoiselle!

Lucie, fort satisfaite d'être enfin débarrassée d'une besogne ennuyeuse, poussa un soupir de soulagement, quitta la maison et reprit la route qu'elle avait suivie pour venir.

En arrivant près du bouquet d'arbres elle constata que l'homme endormi était toujours là, mais cette elle n'éprouva pas la moindre frayeur et passa rapidement.

Lorsqu'elle eut fait une trentaine de pas le singulier dormeur recommença le manège que nous avons signalé lors du premier passage, c'est-à-dire que, soulevant sa tête sur ses mains croisées, il ouvrit les yeux et du regard suivit longtemps Lucie.

Lorsqu'elle fut entrée dans la partie du sentier encaissée entre les haies d'épines et les murailles de clôture, l'homme s'assura d'un coup d'œil circulaire que personne ne s'approchait, et lentement, par une succession de petits mouvements rampa jusqu'au bouquet d'arbre, où il disparut parmi les arbustes les broussailles.

Là il se dressa, écarta des touffes d'herbes desséchées et en retira une minuscule valise qu'il ouvrit.

Elle contenait un vaste, un pardessus, un chapeau gibus.

Se débarrassant alors de sa blouse de toile, de sa cotte, de la mauvaise casquette qui couvrait sa perruque rousse, d'homme revêtit les vêtements extris de la valise, et Ovide Soliveau, que nos lecteurs ont déjà deviné, apparut sous sa forme naturelle.

La défroque d'ouvrier reprit alors dans la valise la place du costume de citadin, le Dijonnais se coiffa du chapeau gibus sortit du massif d'arbres et suivit le sentier qui, coupant à travers la campagne, se griffait sur la route de Paris.

—Amanda m'a bien renseigné pensait-il c'est parfaitement le chemin que Lucie devait prendre et qu'elle prendra demain soir. Par malheur elle ne sera pas seule. C'est ennuyeux. Je n'y puis rien. Tant pis pour Amanda.

Arrivé sur la route, Ovide s'approcha d'une voiture qui stationnait le long d'un des bas côtés.

Le cocher dormait.

Soliveau le réveilla.

—J'ai été plus longtemps que je ne le croyais, mon brave, lui dit-il. C'est votre affaire, puisque je marche à l'heure hors barrière, répliqua le cocher. Il est cinq heures, ajouta-t-il en tirant la montre. Où allons-nous présentement?

—A Courbevoie.

—Quel endroit de Courbevoie?

—Quai d'Asnières.

—Montez.

Ovide s'installa sur les coussins, la voiture partit, et trois quart d'heure plus tard elle faisait halte au commencement du quai d'Asnières.

—Quel numéro? demanda le cocher.

—Je l'ignore. Restez là. Je vous rejoindrai dans quelques minutes, car je n'ai pas pour longtemps.

—Suffit!

Le voyageur descendit du fiacre, se dirigea vers l'usine de Paul Harmant et, s'adressant au concierge, lui dit qu'il désirait parler au constructeur lui-même.

Le concierge l'envoya au bureau que nous connaissons.

VII

Ovide avait écrit d'avance deux lignes placées sous une enveloppe fermée à la goumme.

Il fit remettre cette enveloppe au pseudo Paul Harmant, qui se trouvant seul donna l'ordre de l'introduire sans le moindre retard, et, quand la porte se fut refermée derrière lui demanda vivement:

(à suivre)

Femmes souffrantes et guéries

Celles qui sont faibles, éprouvant des sensations fatiguées et qui sont à peine capables de se tenir sur ses pieds; cette source constante a enlevé à votre système toute sa vigueur première, la rosée de vos joues, cette violence continuelle sur vos forces vitales qui vous rend maussade, peut aisément disparaître par l'usage du merveilleux remède les Amers de Houblon. Les irrégularités et les abstractions de votre système sont enlevées de suite, tandis que la cause spéciale de peine périodique disparaît pour toujours. Personne ne reçoit autant de bénéfice et personne n'est aussi reconnaissant que les Amers de Houblon que les femmes.

L'HISTOIRE D'UNE CARTE-POSTE.

J'ai souffert de troubles urinaires et de la malade des reins pendant douze ans!

Après avoir essayé tous les docteurs et toutes les médecines patentes, j'entendis parler, et je fis usage de deux bouteilles d'Amers de Houblon, et je suis parfaitement guéri. J'en garde toujours l'respectueux souvenir. B. F. Booth, Salisbury, Tenn.—Mars 4, 1883

Bradford, Penn., 8 mai 1875.

Il m'a guéri de plusieurs maladies, telles que maladies de nerfs et de l'estomac, et autres communes aux femmes. Je n'ai pas été malade un seul jour par année depuis que j'ai pris des Amers de Houblon. Tous mes voisins en font usage.

Mme FANNIE GREEN.
83,000 PERDUES

Un voyage en Europe qui m'avait coûté \$3,000 m'a fait moins de bien qu'une bouteille d'Amers de Houblon qui a aussi guéri ma femme qui souffrait depuis quinze ans de faiblesse, d'insomnie, de dyspepsie et de maladie de nerfs.

R. M. AUGER, N. Y.

So Bloomington O. 1 mai 1879.

Messieurs.—J'ai souffert dix ans et j'ai essayé vos Amers de Houblon. Ils m'ont fait plus de bien que tous les médecins.

Mrs S. BOON, 23

BEBE SAUVE.

Nous sommes heureux de dire que notre enfant en nourrice a été complètement guéri d'une dangereuse constipation par l'usage des Amers de Houblon qui ont en même temps stabilisé la santé de la mère, et l'ont rendue forte.

LES PARENTS, ROCHESTER, N. Y.

Aucune marque de commerce sans une gerbe de Houblon verte sur une étiquette blanche. Evitez les drogues avec les noms de "Hop" ou "Hops" 21 janvier.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

ARRANGEMENT

POUR LA

1884 SAISON D'HIVER 1885

Le et après Lundi, le 1er Décembre, les trains de ce chemin de fer partiront à la Station de Lévis, tous les jours (Le dimanche excepté), comme suit:

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS

Pour Halifax et Saint-Jean 8 00 a. m.
Pour la Rivière-du-Loup 11 25 a. m.
Pour la Rivière-du-Loup 5 25 p. m.

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS

De la Rivière-du-Loup 5 15 a. m.
De la Rivière-du-Loup 1 35 p. m.
De Halifax et Saint-Jean 7 10 p. m.

Les chars Pullman laissant la Pointe-Lévis les Mardis, Jeudis et Samedis, se rendront à Halifax et ceux partant les Lundis, Mercredis et Vendredis se rendront à Saint-Jean, N. B.

Tous les trains circuleront sur l'heure du nouveau méridien le "Eastern Standard".

Les billets peuvent être obtenus, ainsi que les informations concernant la route, le fret et les taux de passage de

P. LAVERDIÈRE,
49, Rue Dalhousie, Québec.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 27 novembre 1884.

PRESERVATEURS

DE L'ŒIL

Laquettes bleues et nuancées par la fumée et verres pour les yeux.

COQUELLES NUANÇÉES PAR LA FUMÉE.

COQUELLES NUANÇÉES DE BLEU DIVERS GRANDEURS, DIVERS GENRES ET DIVERSES NUANÇES

— CHEZ —

G. SEIFERT

BAZAR EUROPEEN

34, Rue de la FABRIQUE, Québec

Avis public

Des soumissions seront reçues au bureau de la corporation de la ville de Lévis, d'ici à LUNDI le vingt-trois de MARS courant, pour fournir à la dite corporation, la quantité de 50 cordes de bois métrier de trois pieds de long, il devra y avoir dans les 50 cordes un quart d'arbre et le dit bois devra être bûché vert.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la corporation de la ville de Lévis. Et aussi des soumissions dans le même délai pour la confection de deux voitures d'été pour les HOSKES.

Pour informations s'adresser au dit bureau. La corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni même aucune d'elles.

Par ordre,
FLAVIEN ROY,
Secrétaire-Trésorier.

Lévis, 11 mars 1884.—66

LE QUOTIDIEN

Est imprimé et publié par J. E. MERCIER.

Administration et Rédaction 19, 14, 16 et 18, Côte du Passage, Lévis.

ABONNEMENT Un an... \$2 50 Six mois... \$1 50 Trois mois... \$0 75 Un mois... \$0 25

ANNONCES (mesures non-pairées) Première insertion... 10 cts la ligne. Insertions subséquentes... 5 cts la ligne.

LEVIS, 20 MARS 1885

NOUVELLES DU JOUR

Le délai fixé pour la réception de pétitions, des bills privés et des rapports du comité des bills privés, à la législature locale, est prolongé jusqu'au trente du présent mois.

La corporation des pilotes a passé des résolutions en faveur du terminus du chemin de fer du Pacifique à Québec et de la construction d'un pont au Cap-Rouge.

L'élection dans le comté de Northumberland ouest aura lieu le sept avril. La présentation des candidats se fera le 30 du présent mois.

Le gouvernement a adopté un ordre en conseil aux fins de réclamer du gouvernement américain une compensation pour Roger Amers, de Digby, qui fut emprisonné aux États-Unis sous inculpation de meurtre.

La cassette contenant l'adresse des citoyens de Québec à sir John A. Macdonald est exposée dans le bureau de M. DeCelles, conservateur de la bibliothèque.

L'adresse est écrite sur un carton bristol d'à peu près 10 pouces sur quatre, c'est un modèle de calligraphie comme on en voit rarement.

La cassette a été fabriquée à Londres et coûte 150 guinées.

Il y a maintenant trois sièges vacants à la chambre des communes : celui de Saint-Jean, N.-B., par suite de la mort de M. Burpee, et ceux de Lévis et de Northumberland-Ouest, par suite de l'annulation, par la cour suprême, des élections de M. Belleau et de M. Guillet.

On prête à sir Alexander Campbell le projet de rendre place à la Cour Suprême, après la présente session.

La délégation de Québec demande trois choses : 1o. Le terminus à Québec ; 2o la construction d'un pont à Québec ; 3o une voie de communication sur le territoire canadien, avec l'océan par le chemin du Pacifique se reliant à ce pont et une garantie de 4 0/0 de la part du gouvernement en faveur des personnes qui placeront des fonds dans l'entreprise de la construction du pont.

On annonce la mort de M. Wilkins, ancien juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, et ancien secrétaire provincial, pour la même province. Il était âgé de 80 ans.

Le département de la marine et des pêcheries vient d'informer la chambre des communes qu'un service télégraphique vient d'être établi dans le golfe aux différents havres où mouillent les navires, afin de donner toutes les informations nécessaires, quant à l'état du fleuve, aux capitaines des vaisseaux durant la saison du printemps.

Les partisans du mahdi déclarent que les communications de Wolsley avec le Caire seront interrompues avant que l'été soit avancé.

Les généraux Wolsley et Buller sont revenus à Korti.

PARLEMENT FEDERAL

Chambre des Communes

Ottawa, 19 mars.

Lectures et présentation de pétitions. L'hon. M. CHAPLEAU présente un bill pour amender les actes concernant le département du Secrétaire d'Etat.

SIR LEONARD TILLEY présente un bill à l'effet de modifier la composition du bureau de la Trésorerie.

L'hon. M. CHAPLEAU en réponse à l'hon. M. Blake dit que le rapport de la Commission chinoise est exact en ce qui a rapport à la phrase suivante prononcée par le président de la Commission :

« Je n'ai plus qu'à ajouter que c'est l'intention du gouvernement de présenter des mesures législatives à la prochaine session. »

L'hon. M. POPE en réponse à l'hon. M. Blake dit que l'entrepreneur qui a construit la section du gouvernement sur le chemin de fer du Pacifique, dans la Colombie anglaise, s'en sert pour le transport de son matériel de construction et aussi dit-on, pour le transport des voyageurs et des marchandises, mais cette exploitation ne résulte pas d'un arrangement avec le gouvernement et celui-ci ne connaît pas le tarif en usage.

M. CASEY reprend la discussion sur le budget. Il croit que la politique nationale n'a pas répondu à l'attente de ceux qui l'ont inaugurée. Les cultivateurs ont consenti à l'accepter dans l'espérance de voir augmenter le prix de leurs produits ; mais aujourd'hui ils s'aperçoivent qu'ils ont été trompés. La politique du gouvernement au sujet du Pacifique a aussi fait fiasco. Le Mad et la Gortie aiment aujourd'hui que la compagnie du Pacifique ne peut plus continuer ses opérations, et depuis des millions qui lui ont été accordés, M. Casey termine en disant que le jour approche où le peuple portera les libéraux au pouvoir.

M. STAIRS, de Halifax, se lève pour répondre à M. Casey.

À six heures, la séance est levée.

GAZETTE UNIVERSELLE

Une pensée religieuse ; « Père éternel ! je vous offre le précieux Sang de Jésus-Christ, votre divin Fils, pour mes péchés et pour les âmes du purgatoire. »

—La découverte d'un crime horrible a jeté l'émoi parmi la population de la paisible petite ville de Richmond. Dans le réservoir de la ville, on a trouvé mercredi le cadavre d'une jeune femme qui émit sur le point de devenir mère. On pense que la malheureuse a été assassinée par son séducteur.

—Mercredi, on a trouvé, dans l'église Saint-Pierre de Montréal, un enfant nouveau-né qui était enveloppé dans une gazette. La femme qui a fait cette découverte a porté la pauvre petite créature à l'hospice des Soeurs Grises.

—Une délégation de citoyens importants de Longueuil se rend à Ottawa pour demander au gouvernement d'aider la ville de Longueuil dans la construction de ses quais. La délégation s'occupera aussi des intérêts du chemin de fer de la rive Sud.

Cette dernière question nous intéresse vivement et nous souhaitons succès à ceux qui s'en occupent.

—La tempête que devions avoir ici s'est contentée de passer sur l'état du Michigan. Elle a été terrible. En plusieurs endroits la neige a atteint une hauteur de huit pieds. Et puis le froid était si intense qu'il fendait les pierres et les réduisait en poussière. Plusieurs bûcherons ont été gelés à mort. Les voies ferrées sont bloquées.

—La hiérarchie catholique des États-Unis comprend : 1 cardinal, 14 archevêques, 63 évêques, 7,043 prêtres, 1,597 étudiants ecclésiastiques. Il y a 6,626 églises catholiques, 908 chapelles, 1,895 missions, 35 séminaires, 83 collèges, 581 académies, 2,464 écoles paroissiales, donnant l'instruction à 490,531 enfants ; 272 asiles et 154 hôpitaux.

—Parmi les institutions curieuses que le passé a léguées à la ville de Florence figure une maison de refuge pour les chats. C'est un cloître situé à côté de l'église San-Lorenzo. Lorsqu'on veut se débarrasser de ces intéressants quadrupèdes, on les conduit à cet établissement. Par contre, qui veut munir sa maison d'un chat, en trouve là un assortiment complet.

—Le révérend M. Hamel, recteur de l'université Laval, a déclaré que l'on ne commencera point la construction de la succursale à Montréal avant que toutes les difficultés intervenues entre Laval et Victoria ne soient définitivement réglées.

Le séminaire de Québec donnera \$500,000 pour cette construction.

—Nous apprenons avec douleur, la mort arrivée à Berthier (en haut), de M. Mousseau, à l'âge de 85 ans. Le défunt était le père de l'honorable juge Mousseau. Il était le chef d'une famille nombreuse et distinguée du comté de Berthier.

—Dans les comptes publics, on observe que le conseil législatif nous a coûté, l'année dernière, \$43,538, et la chambre d'assemblée \$135,378 ; de sorte que la province paie \$178,916 pour les services de la députation à la législature provinciale.

—Le conseil municipal d'Ottawa a décidé de présenter une requête au gouvernement d'Ontario, demandant trois sessions des assises criminelles à

Ottawa, chaque année, au lieu de deux comme cela a eu lieu jusqu'à aujourd'hui.

—M. J. B. Gendreau, notaire et maire de Coaticook, a été le 11 courant, unanimement réélu préfet du comté de Stanstead. C'est une grande marque de confiance accordée à ce monsieur, surtout en tenant compte qu'il est le seul maire canadien-français, cette année, dans le comté de Stanstead.

—Sir John a répondu, l'autre jour, à une députation des députés et des contents de la Colombie anglaise, que si la guerre entre la Russie et l'Angleterre devenait imminente, il demanderait au gouvernement impérial d'envoyer des forces navales sur la côte du Pacifique.

—À la législature de la Nouvelle-Ecosse hier, M. McLennan, député d'Inverness, soumit de longues résolutions, concernant les avantages dont jouissaient les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, le besoin qu'en avait le Cap Breton et demandant au gouvernement fédéral de prolonger le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Louisbourg.

LA CAUSE DE TOURNAI

On se souvient peut-être qu'il y a quelques années, un certain trésorier d'un évêché, en Belgique, avait pris la fuite avec une somme d'argent d'un million de francs. Il était venu s'échouer sur nos rives et, en passant par Montréal, fit un dépôt de \$175,000 à la banque Hochelaga.

Plus tard, la chose fut découverte ; l'évêque de Tournai institua une poursuite contre cette institution financière pour rentrer en possession de l'argent quelle avait reçu et qui lui appartenait. Le président de la banque, sur l'avis de son avocat, refusa de rendre le dépôt sans avoir obtenu une décharge du déposant lui-même.

Cette affaire qui occupe les tribunaux de Montréal depuis plusieurs mois, vient de prendre une nouvelle tournure. L'avocat du demandeur a fait émettre un mandat d'amener contre le président qu'il accuse de révol.

Une saisie avant jugement a été émanée aujourd'hui de la part de l'évêque Du Rousseau contre les biens de M. W. H. Weir, qui se trouvent actuellement au pouvoir de J. R. Mecker, courtier, de la banque Ville-Marie, MM. Wm. Weir et L. A. Sénécal, pour une somme de \$159,739.

On allègue que le défendeur a quitté le pays, qu'il est sous la juridiction de la cour, et qu'il recèle ses biens.

D'un autre côté, on vient d'apprendre que M. Weir doit revenir sous peu d'Europe et qu'il a décidé de retarder la signification du mandat.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Assemblée Législative

Séance du 19 mars.

Plusieurs pétitions sont lues et reçues. M. Martel dépose le quatrième rapport du comité permanent des ordres permanents.

Le premier rapport du comité des comptes publics est présenté et adopté. Son quorum est réduit à sept membres.

Les projets de loi suivants sont déposés. M. SPENCER.—Acte pour incorporer la société St Jean-Baptiste de Farnham.

M. OWENS.—Acte pour incorporer la ville de Lachute.

M. JOLY.—Acte incorporant l'Union des chatois de Montréal.

M. LEBLANC.—Acte pour amender l'acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés.

M. TRUDEL.—Acte pour amender l'article 793 du code municipal.

M. DURAMEL propose la formation d'un comité spécial pour prendre en considération la question des limites de la province de Québec.

L'étude de cette question s'impose à la chambre, dit le moteur. Il s'agit de faire une conquête pacifique de terre à laquelle nous avons droit. Les limites en question ont à peu près 100 lieues carrées et contiennent vingt millions d'acres de terre.

Le député d'Ottawa, avec la permission de la chambre, amende sa proposition de manière à envoyer quérir personnes, papiers et documents nécessaires pour aider la commission.

Après discussion, M. Duhamel, consent à remettre sa motion à demain.

M. ASSELIN propose les résolutions concernant le subside accordé par le gouvernement fédéral au chemin de fer Q. M. O. et O.

Attendu que le parlement du Canada, par l'acte 47 Viet. chap. 8, a voté un subside en faveur du gouvernement de Québec pour la construction de la voie ferrée entre Ottawa et Québec, formant un chaînon entre les côtes de l'Atlantique au Pacifique par les voies de l'Intercolonial et du Pacifique, étant un ouvrage national et non d'une utilité purement provinciale.

Attendu que cette partie du dit chemin de fer entre la Jonction St Martin, près de Montréal et Québec—distance de 159 milles,—le montant du dit subside a été voté à raison de \$5,000 par mille seulement, au lieu de \$12,000 pour la partie restante de la dite voie, malgré que cette partie du dit chemin, entre St Martin et Québec, forme également avec la partie de Montréal à Ottawa, un des chaînons entre les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et comme tel à droit au même subside des autres parties de la dite voie ferrée.

Qu'il soit résolu que cette chambre concoure pleinement en justice de cette demande faite par le gouvernement provincial dans son mémoire du 6 janvier dernier, réclamant le paiement des dits six mille piastres par mille du gouvernement fédéral pour cette partie du dit chemin de fer entre St Martin et Québec, qui a été retenu à cette province par le dit acte de la dernière session.

Qu'en vue des sacrifices fait par cette province pour la construction de cette voie ferrée, et importante pour la Péninsule, cette chambre s'exprime que les vues de la population, bâtarde de la province en demandant que justice nous soit rendue par le gouvernement fédéral en nous accordant les \$5,000 par mille additionnel pour cette partie entre la Jonction St-Martin et Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à Son Excellence le gouverneur-général de la manière ordinaire.

Dans un discours de plus d'une demi-heure, M. Asselin député de Rimouski, a dit en résumé qu'il était au-dessus du gouvernement fédéral d'accorder à la province de Québec les justes réclamations qu'elle présente pour porter à \$12,000 par mille le subside fédéral, qui n'est que de \$5,000.

Ces réclamations méritent l'attention des autorités fédérales ; le peuple de la province de Québec a assez fait pour les autres provinces ; il s'est assez sacrifié quand on le lui a demandé ; il a assez fait sa part dans tout ce qui a concerné les grands intérêts de la Confédération, que le temps est arrivé d'obtenir aujourd'hui ce qui est demandé par les présentes réclamations.

M. OWENS, député d'Argenteuil en secondant la motion a dit que cette demande n'est pas une de celles de bon sens ; c'est le paiement d'un subside additionnel qui nous est légitimement dû.

MM. Rinfard, Picard et Gagnon prennent part à la discussion.

L'hon. E. J. FLYNN dit que le gouvernement fédéral devrait encore à cette province comme subside, la jolie somme de \$954,000.

Les résolutions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

La chambre se forme ensuite en comité pour amender le chapitre des Statuts relatifs au chemin de fer du Canada relativement aux divisions Ouest et Centre de la cité de Montréal pour les fins de la représentation dans l'Assemblée Législative.

Le but de cet amendement est d'ajouter le quartier Ste-Anne à la division Centre afin de répartir les votes d'une manière équitable. Dans l'état actuel Montréal-Centre n'a que 1,600 électeurs tandis que Montréal-Ouest a 16,000 électeurs.

Par les changements dont il est question à Montréal aurais mêmes divisions pour la représentation au local ou au fédéral. Le projet de loi a subi sa seconde lecture et la troisième aura lieu demain.

La chambre s'est ajournée à 6 heures.

LA GUERRE AU SOUDAN

Voici les dernières dépêches que le télégraphe rapporte au sujet de la guerre au Soudan.

Snakin, 19 mars.

Toute l'armée est mise en marche à sept heures ce matin, avec des rations pour plusieurs jours et cent rations de munitions à chaque homme, dans la direction de Hasheen. Les troupes sont actuellement à trois milles de la ville. La cavalerie a été envoyée pour battre l'ennemi, et l'on s'attend à une bataille d'un moment à l'autre.

Snakin, midi.—Le général Graham a passé toutes les troupes en revue ce matin, à l'exception des régiments de Shropshire, Berkshire et Sarrey. On a aperçu cinq cents ennemis sur les collines, près de Hasheen. La cavalerie, l'infanterie montée et l'infanterie des Indes ont été envoyées en reconnaissance, pendant que les gardes agissaient comme réserve. L'ennemi retraits devant les Anglais. La tête de la colonne anglaise est maintenant près de Hasheen.

Snakin, 1,30 p. m.— L'infanterie montée et les éclaireurs, appuyés par les corps principaux des troupes, marchant de 600 verges en arrière, s'avancèrent jusqu'au pied de la chaîne des collines basses, près de Hasheen. Le contingent des Indes et la cavalerie tiraillèrent et escarmouchèrent durant le mouvement des deux côtés de la ligne. Les éclaireurs parvinrent sur le sommet des collines et découvrirent que les Arabes s'étaient massés dans les vallées.

Les Arabes se retirèrent immédiatement à l'abri, mais cinquante d'entre eux restèrent en vue des Anglais. Ils restèrent dans cette position jusqu'à ce que les Anglais fussent arrivés sur la crête des collines. La tribu Hadendowah se précipita alors d'une embuscade et attaqua les Anglais.

Le capt Birch a eu l'épaule transpercée d'une lance. Les Arabes réussirent à s'approcher à moins de dix verges des lignes anglaises. Les Anglais ouvrirent un feu régulier, auquel l'ennemi riposta avec vigueur. Trois hommes de l'infanterie et plusieurs Arabes de la tribu de Hadendowah ont été blessés. Quatre fantassins ont été tués, y compris le lieutenant O'Connor, dont le cheval a été tué sous lui.

L'objet de la reconnaissance ayant été atteint, les Anglais se retirèrent. Les Arabes ne se montrant pas disposés à poursuivre les Anglais, l'infanterie anglaise et les gardes furent laissés sur le grand chemin entre cette ville et les collines de Hasheen, afin de porter main-forte au contingent des Indes.

La cavalerie du Bengale a fait plusieurs prisonniers. On s'assura par la reconnaissance que les Arabes étaient en très grand nombre, le long de toute la chaîne des collines, et qu'ils y étaient partout massés.

M. Rodidoux, M. P. P, est retenu à Montréal par une indisposition dont il souffre depuis quelques jours.

M. S. Sylvestre, avocat de Montréal, est arrivé hier à Québec, où il passera le temps de la session, en qualité de secrétaire particulier de M. Mercier.

TELEGRAPHIE

ANGLAIS

Londres, 19 mars.

Sir Stafford Northcote doit résigner comme chef du parti conservateur après la présente session. Sa démission est due au mécontentement qu'on manifeste plusieurs membres du parti conservateur.

Il sera remplacé par Sir Michael E. Hicks Beach.

—La femme de James Stephens a été déguisée à E. Dwyer Gray que son mari se maria à Mons, en Belgique, et qu'il est dans la plus grande misère ; elle demande du secours. Gray a répondu de suite et sa réponse a été rendue publique. Gray déclara que Stephens n'avait aucun rapport avec les dynasties et que son expulsion de France était l'exercice cruel d'un pouvoir arbitraire, que l'Irlande n'obligerait pas de s'obéir.

—En demandant un subside pour l'envoi à la chambre des communes, ce soir, le marquis de Hartington a dit que le recrutement était très actif. La force armée compte 100,000 hommes de plus qu'en 1881. Il y a aussi 70,000 hommes de troupes de réserve qui sont prêts pour le service.

Il a dit que l'armée régulière comptait 184,000 et la milice 269,000.

Les journaux expriment leur satisfaction à cet aspect rassurant de notre armée.

PARIS

Paris, 19 mars.

L'expédition des camarades donne lieu à plus d'un commentaire. On se demande quel motif a pu porter la France à les chasser ainsi. L'opinion la plus probable est que les autorités en France ont craint que les Français corrompent les anarchistes français dont la conduite est moins désastreuse et leur enseignent l'usage de la dynamite pour d'autres tentatives. On n'a pas permis à Morirey de voir ses amis avant son départ. Ses gendarmes l'ont escorté à la frontière.

MONTRÉAL

Montréal, 19 mars.

M. David De la Durantaye, négociant de Val-d'Aulou, est en faillite avec un passif de \$4,000.

—La corporation de cette ville se propose d'imposer une taxe de \$100 par année aux compagnies de télégraphe et de téléphone et cela pour leur permettre de placer les poteaux de leurs fils dans les rues de la ville.

—On parle beaucoup du projet de construire un nouvel hôtel, en cette ville.

Une compagnie se formera avec un capital de \$750,000 à \$1,000,000.

Le site de ce nouvel établissement sera l'emplacement autrefois occupé par Sir Hugh Allan et maintenant la propriété de M. Duncan McIntyre, en face de la rue Sainte-Catherine.

On donnera à cet hôtel tout le confort et les améliorations désirables.

—M. Kaupar, agent, représentant un syndicat franco-allemand est en cette ville dans le but d'acheter les mines de phosphate de Buckingham, les mines d'or de la Beauce et les puits de pétrole près de St-Maurice.

—Un nommé Cassidy, employé aux usines à gaz d'Hochelaga, a perdu la vie hier après-midi en tombant dans une chaudière de vapeur bouillante.

—Les recettes du chemin de fer du pacifique durant la semaine finissant le 14 courant sont de \$90,000. L'année dernière durant la période correspondante elle ne furent que de \$16,000.

—On dit que 3 à 4 milles hommes travaillent actuellement au chemin de fer du Pacifique Canadien à l'Ouest du lac Supérieur, vont être congédiés prochainement.

OTTAWA

Ottawa, 19 mars.

La tempête annoncée par M. Wiggins a réellement sévi aujourd'hui sur les côtes du Nouveau Brunswick. Le prophète espère qu'elle passera ici samedi.

ONTARIO

Toronto, 19 mars.

On a formé le tableau du jury spécial qui sera assermenté pour entendre le procès des conspirateurs. Huit sont résidents de la ville de Toronto et les autres sont de la campagne. On s'adressera à la cour demain pour faire fixer la date du procès.

RESUME TELEGRAPHIQUE

La Reine est revenue à Windsor.

—On annonce que Bismark a offert d'agir comme arbitre entre l'Angleterre et la Russie pour le règlement des difficultés au sujet de l'Afghanistan.

—On rapporte qu'un grand nombre d'Irlandais ont constitué un fonds de secours pour Stephens.

—Le Figaro annonce que le président Cleveland a prié le ministre Morton de rester à Paris.

—Huit mille hommes de troupes partiront du Tonquin pour aller réprimer la révolte dans la Cochinchine.

—Les autorités de "Davenport Dock Yard" informent l'amirauté qu'ils auront dix vaisseaux préparés pour le service dans une quinzaine de jours.

—A un conseil de guerre tenu dans la capitale russe, les chefs et les principaux officiers de l'armée se sont prononcés pour une marche immédiate sur Hérat.

—L'ambassadeur russe a reçu instruction de demander au gouvernement anglais s'il est vrai que l'Angleterre a fourni des munitions et des armes à l'émir de Hérat.

—Cent trente-sept cadavres ont été retirés des mines de Camphausen, Allemagne, où une explosion a eu lieu hier.

Cinquante et une personnes en tout ont été sauvées.

—Les sociétés secrètes de Paris, prélèvent un fonds de souscriptions qui sera envoyé à Genève où l'on croit que les exilés y demeureront au moins temporairement.

TRIBUNE LIBRE

M. le Rédacteur,
 Le *Quotidien* du onze du courant, a donné un court résumé du procès de deux jeunes gens que j'avais fait arrêter la veille, pour assaut et pour avoir troublé le bon ordre dans le train qui était sous ma direction; puis il fait connaître la mise en liberté des prisonniers et ma condamnation aux frais.

Je crois connaître assez l'esprit de justice du public voyageur pour savoir qu'on a dû déplorer le renouvellement de ce procès, et cela à cause des conséquences fâcheuses qui peuvent en résulter pour les personnes paisibles. Cette décision se répétant de bouche en bouche, enhardit les fiers-à-bras et les prédispose à se ruer contre les conducteurs, pourtant ceux-ci sont animés à l'égard de tous des meilleurs sentiments, entre autres de celui qui est le plus nécessaire à leur état: la *patience*. Mais la patience doit faire place à un autre sentiment, quand dans les chars de seconde classe il se passe quelque chose d'insolite.

Il est curieux et pénible de constater comme il s'en trouve bon nombre qui croient que l'on peut écrier, blasphémer, se livrer à l'ivrognerie, injurier les serre-freins et autres, sous prétexte qu'étant possesseur d'un billet de passage, on peut tout faire: le bien et le mal, sans qu'aucune autorité ne puisse intervenir pour réprimer ces abus.

Dans de telles circonstances, les conducteurs, comprenant les devoirs de leur position, peuvent-ils rester témoins muets de ces bacchanales et de ces désordres sans élever la voix pour les faire cesser? Je ne le crois pas. Garder alors le silence serait se déshonorer et manquer de respect pour les voyageurs paisibles et pour les femmes qui se trouvent mêlées à cette canaille.

Mais que s'est-il donc passé sur l'intercolonial, mardi de la semaine dernière?

Deux jeunes gens montèrent dans le char de première classe, à Saint-Charles, en fumant comme des cheminées. Sur la réception de leurs billets de seconde classe, je leur donnai l'ordre de passer dans l'autre char, ce qu'ils firent avec répugnance. Mécontents d'avoir été ainsi éconduits, l'un d'eux prit tout un siège et s'y coucha en allongant les jambes au delà du banc pour m'empêcher de passer. Je lui demandai poliment de se mettre les pieds par terre et de prendre une position plus décente. Il refusa en disant: *Si vous êtes un homme, ôtez-moi les jambes de là; pour moi je ne les ôterai pas.* Vouloir collecter les billets, je le reculai lorsque son frère me lança un coup de poing en pleine figure. Au même instant le premier vint pour me frapper dans le dos, mais il en fut empêché par M. Dussault, de l'Islet, qui le posa lestement sur le banc.

Ces faits ont été prouvés par MM. Dussault et Philéas Sirois, par M. Lefebvre, employé à l'établissement Renaud, et par M. Harris de Québec, enfin par M. Martineau, avocat de Montmagny. L'accusé lui-même dit dans son témoignage, qu'il m'a fait appel trois fois lorsqu'il avait les jambes allongées dans le passage.

Malgré cette preuve très forte qui fut quelque peu contredite par des amis des accusés, le juge de paix a renvoyé ma plainte parce que j'aurais été le provocateur. Mais allais-je donc attendre d'être frappé à mort pour repousser l'assaillant. Me fallait-il rebrousser chemin et discontinuer la demande des billets parce que ce mal appris me barrait le passage? Je ne le crois pas. Si j'eusse agi de la sorte, je me serais considéré comme un homme sans cœur, pouvant tout tolérer, et prêt à faillir à son devoir à la première occasion.

Bien que la cour de Lévis se soit montrée contre moi, je ne suis point découragé. Aussi quand je me trouverai en face de semblables perturbateurs du bon ordre j'agirai de la même manière jusqu'à ce que mes chefs m'enjoignent d'être moult.

Et s'il faut, plus tard, mettre à l'ordre d'autres individus de cette espèce, je m'adresserai à un tribunal plus compétent où la justice sera peut-être mieux comprise.

GEORGE LEVESQUE
 Conducteur C. F. L.

COURRIER DE LEVIS

Ephémérides
 Aujourd'hui, vendredi, 20 mars, fête du Précieux Sang.
 1815.—Retour de Napoléon Ier à Paris et règne des Cent jours.

Nécrologie
 La communauté des révérends pères rédemptoristes, à Sainte-Anne de Beaupré, est en deuil. Le père Gravel est mort mercredi matin, à sept heures et demie.
 Le défunt était Canadien-français et originaire de Sainte-Anne. Il sera inhumé demain dans l'église paroissiale.

Nouvelle de Rimouski
 L'honorable juge Mousseau présidait la cour supérieure de Rimouski, lorsqu'un télégramme lui a appris la mort de son père. Le tribunal fut alors ajourné au 23 mars. Les membres du barreau et les officiers de la cour allèrent ensuite à la chambre de leur juge estimé, lui offrir l'expression de leurs sincères condoléances.
 Le père de M. Mousseau est mort à Berthier, à l'âge de 85 ans.

Au lac Saint-Jean
 Un monsieur Rosa qui arrive d'un voyage dans le haut du lac Saint-Jean, dit que la misère est grande dans cette région. Au commencement de l'été dernier, le feu ayant détruit les semences, les habitants renirent de nouvelles graines en terre, mais la saison était trop avancée et cette deuxième semence ne put parvenir à maturité.
 Le fourrage fait défaut et les cultivateurs sont obligés de sacrifier leurs animaux qui, sans cela, mourraient de faim. A ce sujet, M. Rosa cite le fait qu'un colon avait demandé à son voisin de lui hiverner trois vaches et qu'au printemps, il lui en donnerait deux en paiement de l'hivernement. C'est triste, mais c'est le cas.

Un malencontreux passager
 Une scène passablement agitée a eu lieu l'autre jour dans un des chars de la ligne du Grand-Tronc entre Sherbrooke et Richmond. Un jeune homme du comté de Lotbinière, de retour des chantiers du Maine, où il était allé passer l'hiver, est arrêté à Sherbrooke et y a fait des libations un peu trop copieuses. Ayant repris son passage à bord du train, il se mit à assaillir le conducteur, à briser les fenêtres et à jeter la terreur parmi les passagers. Rendu au dépôt de Richmond, ce jeune délinquant fut remis aux soins du connétable Dyson qui le garda sous les verrous, dans l'attente de son procès.

Traduit ensuite devant M. W. E. Jones J. P., il fut condamné à payer une amende de \$10.50 et les frais, ou à passer trente jours en prison. Il a préféré payer de suite, mais la peine du chatiment a dû considérablement diminuer les plaisirs du retour.

Vente importante
 Le *Progrès de l'Est* dit que M. L. A. Sénécal vient de se défaire de l'importante mine d'amiante qu'il possédait à Coleraine, en la vendant à une puissante compagnie d'Angleterre. MM. Irwin, Hooper & Cie., explorateurs de mines d'amiante de Montréal, par l'entremise de qui l'achat s'est fait, devront prendre la conduite des travaux et en pousser l'exécution avec beaucoup de vigueur. Ces terrains comprennent une étendue de cent quarante acres et sont des meilleurs du genre. Vendue au prix de \$50,000, cette jolie propriété rapporterait à M. Sénécal un profit clair de \$20,000. On voit que cette industrie n'est pas l'une des moins payantes. Il règne beaucoup d'activité à propos d'amiante dans notre canton. Cependant, il est encore impossible de répondre aux demandes qui sont faites chaque jour. Plusieurs compagnies américaines ou anglaises parlent d'acheter des terrains, mais les propriétaires ne paraissent pas disposés à s'en dessaisir pour le présent. On a confiance beaucoup pour l'avenir de ces excellentes ressources.

A la raquette
 C'est aujourd'hui, à une heure, qu'a lieu le départ des raquetteurs inscrits pour la course de dix milles. Il y a plusieurs concurrents et deux prix, les divers clubs de raquettes ayant décidé de donner une médaille d'or à celui qui arrivera le deuxième.
 La température ne pouvait certainement pas mieux favoriser les raquetteurs.
 A l'heure où nous mettons sous presse, on aperçoit sur la cime du cap, sur la terrasse et la grande batterie une foule de spectateurs qui suivent, les uns à l'œil nu, les autres avec des lunettes marines, les chances de succès des concurrents.
 Hier, ces derniers sont allés examiner la route. Elle est très avantagée et en général les concurrents sont revenus avec une tout autre opinion que celle qu'ils avaient au départ.

La neige
 Le convoi de vitesse de l'Intercolonial n'est entré en gare qu'à deux heures ce matin. Ce retard de sept heures est attribué à une abondante

ombée de neige dans le Nouveau-Brunswick, la tempête de Wiggins probablement.

Désordre dans les chars
 Avant-hier, le conducteur d'un train du Québec central a eu maille à partir avec un individu qui ne voulait pas payer son passage. M. Lawrence a reçu un coup de hache sur le pouce et la serre-frein Boisvert porte sur la figure la marque des ongles du vagabond.
 Mais le *tramp* n'a pas été ménagé non plus. Le serre-frein lui a donné, paraît-il, une leçon dont il se souviendra longtemps. Il a été en outre emprisonné dans une gare dont on n'a pu nous dire le nom, et il devra subir son procès aujourd'hui ou demain devant un magistrat.

Pour le Manitoba
 Cent sept colons, dont 60 Canadiens français, 27 Anglais et 20 Californiens sont partis pour le Manitoba, hier soir.
 Parmi ces colons se trouvent les frères de l'honorable M. Mousseau, qui sont allés visiter Manitoba dans le cours de l'hiver dernier. On estime à \$90,000 les fonds que ces futurs fermiers du Manitoba possèdent.
 Le convoi, tout orné de drapeaux, a quitté la gare à huit heures, sous les yeux de plusieurs centaines de personnes.
 Les colons canadiens-français ont expédié d'avance leurs bagages.
 Cinq wagons chargés d'effets de ménage, d'instruments aratoires et d'animaux, sont partis pour Manitoba il y a quelques jours.

COURRIER DE QUEBEC

Jugement
 Dans la cause de McHugh contre Charleson, jugement a été rendu hier. La preuve a établi que le défendeur ne possédait pas une qualification foncière suffisante pour siéger dans le conseil municipal. Par conséquent, M. Charleson perd son mandat et il est, en outre, condamné à payer une amende de deux cents piastres.

Un carnaval
 A une réunion du club de raquettes *Le Montagnais*, il a été décidé de travailler activement à l'organisation d'un carnaval à Québec l'hiver prochain. C'est une excellente idée.

Nouvelles diverses
 On a fait, dans le cours de l'hiver, d'importantes améliorations à l'intérieur de l'église Saint-Jean, Ile d'Orléans. Les nouvelles décorations sont magnifiques et offrent le plus joli coup d'œil.
 —La ville de Nicolet aura sous peu un hôpital pour les pauvres de la ville et de la paroisse, sous la direction des Sœurs de la Charité.
 —Les corneilles ont fait leur apparition dans les bois aux alentours de la ville. C'est le printemps qui les ramène. Puissent-elles ne pas avoir à regretter cette précipitation.

En correctionnelle
 On a commencé, hier, l'enquête dans l'affaire de Beaulac, accusé d'avoir volé le cheval du cocher William Simard.
 Nous avons déjà mis nos lecteurs au courant de cette cause. Il s'agit du cheval qui avait été volé à la porte d'une buvette de la rue Pont et qu'on avait retrouvé le lendemain matin, près des chars du chemin de fer du lac Saint-Jean, ayant une jambe cassée.
 Il paraît que le voleur est ce nommé Beaulac, qui comparait aujourd'hui devant le magistrat de police.

Conseil municipal
 Le lieutenant gouverneur va être prié de nommer un successeur à M. Boutin, qui a résigné comme membre du conseil municipal de Saint-Sauveur. Il paraît que la manière de procéder dans ce conseil est peu édifiante pour le public. On s'injurie souvent. Le décorum est inconnu. C'est à cela qu'on attribue la démission de M. Boutin, maire de la municipalité.

Le Jean-Baptiste
 Tel est le titre du nouveau club de raquetteurs qui vient d'être formé au faubourg Saint-Jean et qui a constitué ainsi qu'il suit son bureau de direction:
 Prés. honoraire—M. V. Chateaufort.
 Prés. actif—Eug. Dorval.
 Vice président actif—F. X. Gagnon.
 Sec. Trés.—Louis N. Lemieux.
 Ass. Sec. Trés.—Victor Bazin.
 Comité—MM. Léandre Renaud, David Larose, Pierre Dorion, Arth. Pampalon, Cyrille Duquet, Victor Desplats.
 Voici maintenant le costume de ce club: Tunique bleu, blanc et rouge; tunique bleu royal, épaulettes blanc et rouge; capuchon blanc, bouclure rouge écarlate; ceinture rouge; pantalons blancs, bas rouges et gants blancs.

Election
 Dimanche dernier, M. Joseph Drolet a été élu préfet de la congrégation des hommes de la haute-ville; le docteur J. M. Turcotte,

premier assistant, et M. Joseph Aurèle Grenier, deuxième assistant.

Institut Canadien de Québec
 Samedi prochain, le 21 du courant à 8 heures, p. m., M. Faucher de St-Maurice, donnera une conférence dans la salle de l'Institut Canadien. Sujet: "Un des oubliés de notre histoire."
 On pourra se procurer des cartes d'admission en s'adressant au gardien.

Municipal
 Ce soir, assemblée du conseil municipal. Plusieurs questions importantes seront prises en considération. Citons, entre autres, l'éclairage de la ville par la lumière électrique, la révision des listes électorales, le premier rapport des délégués à Ottawa et les avis de motions qui suivent:
 1o Par M. le conseiller Chambers. Que, vu les accusations sérieuses de malversation officielle portées contre cette corporation, ce conseil désire enregistrer son désir d'ordonner une enquête immédiate et détaillée sur toute accusation spécifiée de corruption dans l'exercice de sa charge par aucun membre de ce conseil.
 2o Par M. le conseiller Duquet: Qu'il soit résolu qu'une enquête sérieuse soit faite par et devant son Honneur le Recorder de Québec sur les soumissions offertes, les moyens employés pour les faire accepter, et sur le contrat concernant le nouvel aqueduc, et ses améliorations, avec pouvoir au dit Recorder, de faire produire papiers et documents et d'interroger les témoins sous serment.

Tir à la carabine
 Les huit compagnies du neuvième bataillon termineront demain soir, leurs exercices annuels du tir à la carabine, sur les batteries de Beauport.
 Dimanche, le bataillon ira entendre la messe dans l'église Notre-Dame des Victoires.
 Lundi, on fera probablement la distribution des prix remportés par les miliciens au concours du mois de septembre dernier.
 Mercredi soir, au manège, il sera passé en revue par le major général Middleton, commandant des forces du Dominion, que l'on attend ici mardi soir.
 Le soir de l'inspection, les officiers du neuvième offriront au général un dîner au club de la garnison.

Dîner à Spencer Wood
 Son honneur le lieutenant gouverneur avait invité à dîner, hier au soir, à Spencer Wood, les personnes dont les noms suivent:
 Les honorables conseillers législatifs Wood, Beaudry, Gérin, Archambault, Dorion, Lavolette, Larue, Champagne, Méthot et Rémiard; le président de la chambre d'assemblée et madame Wurtele; Messieurs les députés, Nant J, Sawyer, Stephens, Leblanc, Turcotte, Beaubien, Boyer, Owens et Robidoux; M et Mme Félix Carbray, M et Mme Faucher de St-Maurice, M et Mme F. X. Lemieux, M et Mme Ernest Gagnon, M et Mme Alphonse Pouliot, M et Mme Thomas Chapais, M et Mme Thibault, M et Mme A. F. D'Eschambault, M. A. Davis, s'intendant du chemin de fer du Nord, l'honorable juge T. J. J. Lorange, M. Burroughs, docteur et Mme Roy, Mlle Roy, Major et Mme Lindsay, M G T. Cary, capt Sheppard, aide de camp, lieutenant Garneau, aide de camp et M. Bernier.

Améliorations
 Le club de la garnison subit en ce moment des réparations et améliorations devenues urgentes. Les cuisines sont au sous-sol. La salle à dîner est agrandie de moitié de la grandeur qu'elle avait auparavant. On pourra y donner des dîners de 40 à 50 couverts.

Un verdict
 A l'enquête ouverte sur le cadavre du nommé Fitzgerald, dont nous avons annoncé la mort hier, le jury a déclaré que le défunt avait succombé à la suite d'une fracture de la clavicle qu'il s'était infligée accidentellement en tombant du haut d'un escalier, à la maison d'un de ses amis de Sillery, M. Brown.

Malade
 On rapporte que l'un des raquetteurs qui a pris part à la course de deux milles, samedi dernier, est bien malade. Nous ne connaissons par le nom de ce jeune homme, mais on nous dit qu'il demeure à Saint-Roch. Son état est critique, puisque hier les médecins ont jugé prudent de lui faire recevoir les derniers sacrements.

En convalescence
 Le frère Rélicius, provincial des Frères des Ecoles Chrétiennes, qui était dangereusement malade d'une inflammation de poumons, est aujourd'hui en pleine convalescence.

Voleurs en fuite
 Notre police a reçu deux avis de la fuite de voleurs des Etats-Unis, avec promesse de récompense pour l'arrestation.
 Dans le premier cas, il s'agit de J. W. Dudley, messenger de l'American

Express Co, de Chicago, qui s'est enfui, le 17 février, avec une forte somme d'argent.
 On donnera pour son arrestation \$250 et 10 par cent de l'argent recouvert.
 Le second cas est celui de MM. J. H. Lasher & Cie, de Chicago, qui se sont fait voler une quantité de soieries le 24 octobre. On a expédié des échantillons.
 \$100 de récompense pour l'arrestation des coupables.


Maritime
 Le brigantin *Saint-François*, de Québec, capitaine Gagnon, a fait voile de Portland pour Buenos Ayres, le 18 du courant, avec un chargement de 225,421 pieds de bois de charpente expédié par MM. D. et J. Maguire.

Les rhumes du printemps
 Le sirop aux hypophosphites, est trop connu du public pour qu'il soit nécessaire d'y faire l'éloge; mais comme c'est au printemps que les *Rhumes et les Bronchites* se multiplient, il est bon, à cette époque de l'année, de rappeler aux familles que le sirop aux hypophosphites est un remède précieux contre les diverses affections de la gorge et des poumons.
 Comme il arrive aussi, en Mars et en Avril, que les *Rhumes de cerveau* deviennent plus fréquents il ne faut pas oublier qu'avec l'*Autorigyna* on obtient un soulagement immédiat.
 A vendre dans toutes les pharmacies. Dépôt général, à Québec, dans la pharmacie du Dr Ed. Morin, 314 rue Saint-Jean.

Bonne nouvelle
 Réjouissez-vous vous tous qui êtes atteints des terribles maladies de la peau, car à la pharmacie Mackay, rue de la Fabrique, vous trouverez les savons médicamenteux du docteur V. Perrault, dont l'effet est infailible.
 La meilleure preuve de leur efficacité est bien la communication que vient de recevoir M. Mackay d'une institution importante de cette ville qui ne peut faire les guérisons merveilleuses obtenues par l'usage de ces célèbres savons.
 Pour triompher tout à fait des affections sans nombre de la peau, le florissant établissement du docteur Mackay a cru devoir s'assurer les services précieux de M. le docteur Arthur DeBlois, récemment arrivé de France, où les études qu'il y a faites en font un spécialiste.

Vente par le Shérif
 DU DISTRICT DE QUEBEC
 No 1267. *Ferme ou Nôlé et autres comme appartenant à Noël*—10 Les Nos 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1250 et 1251 du cadastre du quartier Notre-Dame de la ville de Lévis, Ruis. Napoléon et St-George, sauf le hangar bâti sur le No 1242. 2o Les Nos 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259 et 1260 du même cadastre, Ruis St-George et Napoléon, avec bâtimens. 3o Le No 1266 du quartier sous-dit, Rue Napoléon. 4o Le No 76 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire. 5o Le No 117 du cadastre de la dite paroisse. Vente à la porte de l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le 26 MARS courant à 10 heures P. M.
 ALLEYN & PAQUET,
 Bureau du shérif, Québec, 18 mars 1885. Shérif.

Maison Z. Paquet
OUVERTURE DU PRINTEMPS!
 J'ai le plaisir d'annoncer que deux de mes acheteurs, l'un de mes fils et M. S. C. Lacroix, sont en Europe depuis le commencement de janvier, achetant, AU COMPTANT dans les grands centres manufacturiers d'Angleterre, de France et d'Allemagne.
 Ayant déjà reçu un grand assortiment de marchandises dans tous les départements, et continuant à en recevoir tous les jours, je me fais un devoir d'informer le public pendant ma longue carrière commerciale je n'ai jamais eu d'aussi bonnes valeurs, et comme toujours je m'empresse de faire bénéficier les acheteurs d'un bon marché sans précédent.
 Le fait que les **ACHATS DE FOURNEMENTS** se font au même voyage maintiendra notre assortiment au complet, et à des prix exceptionnels.
FAITES VOUS-MÊMES. MANTEAUX et CHAPEAUX de Dames, sont toujours en pleine activité, employant au delà de deux cents personnes et sous la direction de Tailleurs et modistes dont la capacité reconnue offre les meilleures garanties.
 Z. PAQUET,
 163, 165, 167, Rue Saint-Joseph.
 16 mars 1885.—71



Contrats de la Malle
 Des soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 21 avril prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, dans chaque cas, aller et retour entre les endroits ci-dessous mentionnés à partir du 1er juillet prochain.
 Escumaine et Fleurant, une fois par semaine.
 Matane et la station Saint-Octave, six fois par semaine.
 Murray Bay et Ste-Agnes, trois fois par semaine.
 St-Arsène et Viger, six fois par semaine.
 St-Aubert et la station du chemin de fer, six fois par semaine.
 St-Denis et la station du chemin de fer, douze fois par semaine.
 Somerset et Maple Grove, trois fois par semaine.
 Somerset et Ste-Sophie, six fois par semaine.
 Village des Anlans et la station du chemin de fer, douze fois par semaine.
 Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, ou au Bureau du sous-secrétaire, ou l'on pourra, aussi se procurer des formules de soumission.
 W. G. SHEPPARD,
 Inspecteur des Postes,
 Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 9 mars, 1885.

LE SEUL AGENT AUTORISÉ
Pour la vente des célèbres
Lunettes et lorgnons
En cristal de roche
George Guenette
Horloger et bijoutier
Cote du Passage, Lévis.

A vendre ou à louer

La maison du presbytère située au village de Lauson, près du pont de fer de l'embranchement de l'Intercolonial et près de l'église de Saint-Joseph de Lévis.

CORPORATION DE La ville de Lévis

Liste des électeurs de la ville de Lévis, pour les élections parlementaires de la Province de Québec, pour 1885, en vertu de l'acte électoral de Québec.

Avis public

Soit par le présent donné que les listes des électeurs dans les divers quartiers de la ville de Lévis, qu'il est de votre devoir de voter, ont été déposées au bureau de la ville de Lévis, le 12 mars 1885.

Grande vente

AU BON MARCHÉ DE LÉVIS

Une grande partie d'un fond de banque est actuellement offert en vente à très grand avantage.

Magasin à bon marché

Beaucoup d'effets pour peu d'argent, qu'on se hâte d'en profiter.

A vendre

Deux emplacements situés dans la plus belle partie de Lévis, près de l'Hôtel de ville.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

JULIE VERDIER.

Dépendant l'homme de police garda son étonnement pour lui, et, sans rien manifester, il lui dit: —C'est vous, madame la comtesse, dont les cris ont donné l'alarme?

LIGNE ALLAN
Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des MALLS CANADIENNES et des ÉTATS-UNIS.
ARRANGEMENT D'HIVER 1885

Table listing ship names, destinations, and dates for the Allan Line winter arrangement.

La route océanique la plus courte entre l'Amérique et l'Europe, (cinq jours seulement) d'un continent à l'autre.

Table listing ship names and departure dates for the Liverpool, Londonderry, Quebec and Montreal line.

Service de Glasgow, Québec et Montréal.

Table listing ship names and departure dates for the service to Glasgow, Québec and Montréal.

Les listes sont invariablement payables d'avance.

Connaissances directes accordées à Liverpool et dans les ports du continent pour toutes les parties du Canada et des États de l'Est.

ALLANS, RAE & Co. Agent.

Aux cultivateurs et aux marchands de la campagne.

TANNAGE À LA FAÇON
J'ai l'honneur de solliciter votre patronage en faveur de mon établissement de Tannerie qui depuis quarante-cinq ans donne la plus grande satisfaction à tous qui me donnent des peaux à tanner.

A VENDRE—CUIR ROUGE

Joseph Dugal Tanneur

330.332, Rue St Valier ST ROCH QUEBEC

CHEMIN DE FER
Quebec - Central.
ARRANGEMENT D'ÉTÉ

A partir de MARDI le 3 NOV. 1884, les convois circuleront comme suit:

Table showing train schedules with columns for destination, departure time, and arrival time.

Le départ des trains se fait aux heures de l'EASTERN STANDARD.

Des chaises palanquées et élégamment pourvues font partie de tous les convois de passagers qui circulent entre Québec et Newport, Vt.

JAS. R. WOODWARD, Gérant-général.

ATTENTION!

CHAQUE TABLETTE DE Myrtle Navy

EST MARQUE

E. & B. EN LETTRES BRONZÉES

Aucune autre marque de commerce.

Offre Splendide

Pendant trente jours nous offrons, pour 50 centimes un livre qui contient cent recettes ou cent manières différentes de s'enrichir, le prix ordinaire de ce livre est de \$2.00, mais celui qui le possède ne le donnerait pour aucun prix.

CANADIAN INFORMATION AGENCY

Boite 77, St-Roch, Québec.



Odil Vallières Horloger-Bijoutier 86, RUE COMMERCIALE, LÉVIS

En arrière de la station de l'Intercolonial.

A toujours en main un assortiment complet de bijoux, tel que montres, horloges, bagues et bijoux.

D'ici là, je vous engage à prendre quelque repos.

—Le corps étendu... sur le parquet... et baignant dans son sang!

—Comment était-il placé? poursuivit le commissaire, après un très court silence, mais l'air préoccupé et, pour ainsi dire, un peu inquiet.

—Sur le dos, les bras en croix.

—Qui soupçonneriez-vous? fit tout à coup le commissaire de police, en dardant sur la jeune femme un regard qui semblait vouloir fouiller jusque dans les replis les plus secrets de sa conscience.

—Moi, monsieur? répondit Jeanne, l'air surpris. Mais personne... Qui voulez-vous que je soupçonne? J'ai mis les pieds, dans cette maison, pour la première fois, il y a quelques heures, et je n'en connais pas même tous les domestiques.

—Tout cela est bien étrange! murmura l'homme de police.

—Puis il ajouta, s'adressant à la jeune comtesse: —Veuillez m'excuser, madame, d'avoir troublé... votre douleur... par ces questions.

BON A SAVOIR
\$10,000.00
D'Épiceries légèrement endommagées PAR L'EAU

Seront vendues à grande réduction

Nous avons toujours en mains, à part ce lot d'effets endommagés, un assortiment général de LIQUEURS, THÉS, TABACS, etc., que nous offrons aux acheteurs à des prix très modérés.

Croteau & Frère

No 30, Place du Marche Champlain

On demande Des femmes et des hommes pour un travail doux et facile...

Cour Supérieure No 152

Dame Marie Flavia Josephine Couillard, du village de Lauson, dans le comté de Lévis, épouse de François Xavier Leblond, a été instituée tutrice de ses enfants.

Teinturerie à vapeur DE QUÉBEC

On nettoie toutes draperies soieries, rubans, etc.

A. S. Pfeiffer & Cie

On l'honneur d'adresser leurs plus sincères remerciements à leurs nombreux clients en reconnaissance de leur généreuse encouragement...

Terre à vendre

On offre en vente une terre de 5 arpents de largeur sur 40 arpents de longueur, située dans le parc de Sainte-Claire, à une demi-lieue de Québec.

Demande d'emploi

Un monsieur possédant toutes les qualités requises désire avoir un emploi comme agent voyageur à la campagne ou ailleurs.

A louer

Deux logements de huit chambres chaque, bien finis, et très-chauds.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.

On demande

Un agent résidant dans chaque village, ville et cité de la Péninsule; aussi plusieurs commis voyageurs pour vendre les machines à gaz à vapeur air, pour faire du gaz à air à 50 pour cent meilleur marché que le gaz à charbon et qui est en même temps aussi bon.